



L'humanitaire rentable? plus de volontaire pour le bien...

Par **briseg33k**, le **28/11/2010** à **18:55**

Bonjour,

Voilà j'ai projet qui repose sur l'idée simple que l'humanitaire ne rime pas forcément avec privation ou don gratuit de soi, de son temps. Un projet où tous les acteurs et bénéficiaires seraient gagnant.

Est t'il possible légalement de créer une entreprise/association (ou autre) à but humanitaire qui permettrait la rémunération de ses acteurs? Je m'explique : collecter des dons pour les reverser [s]intégralement[s] au gens dans le besoin par le biais de cette "entreprise" tout en dégageant des bénéfices pour rémunérer et "auto-financer" cette entreprise, finalement inclure de temps des "bénévoles" dans les charges de l'association?!

C'est peut être pas très clair (je suis désolé) mais en gros : une association à but lucratif.

Merci par avance pour vos réponses!

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **16:38**

Il s'agit d'une association qui a des salariés, c'est ce que font la quasi-totalité des asso humanitaire (pour le plus grand profit de certains des dits-salaries, qui ont des salaires de ministres, des avantages en nature et des notes de frais)